



PROCES-VERBAL N° 32

Commission Régionale Calendriers, Compétitions et homologation.

SAISON 2025 – 2026.

Réunion du : Jeudi 12 mars 2026.

Présidence : M FORNACCIARI Jean

Présent(s) : Messieurs BASTIANI Ange ; CATANI Michel ; Sylvestre ANTONINI ; BACHELET Alain ; Loïc CAPRETTI et ROMBALDI Antoine.

Absent(s) :

Excusés :

1 Courriers.

- 1°) Courrier de l'A.S. CALINZANA (R2), en date du samedi 07 mars 2026, lu et noté.
2°) Courrier de l'A.S. ROCCA TARAVU (R4), en date du samedi 07 mars 2026, lu et noté.
3°) Courrier de l'U.S.C. CORTE (R4), en date du lundi 09 mars 2026 et noté, **(Footclubs)**.
4°) Courrier de l'U.S.C. CORTE (R1 ESCCOM), en date du lundi 09 mars 2026 et noté, **(Footclubs)**.
5°) Courrier de BIGODE FC (R4), en date du mardi 10 mars 2026 et noté, **(Footclubs)**.
6°) Courrier de l'A.S. PORTO VECCHIO 2 (R3), en date du lundi 09 mars 2026, lu et noté.
7°) Courrier de l'U.S.C. CORTE (R4), en date du mardi 10 mars 2026 et noté, **(Footclubs)**.
8°) Courrier du S.C. BOCOGNANO GRAVONA (R1 ESCCOM), en date du mercredi 11 mars 2026 et noté, **(Footclubs)**.
9°) Courrier de Monsieur Bertrand BAUWENS (Responsable du service Compétitions Séniors, Direction des Compétitions Nationales), en date du jeudi 12 mars 2026 et noté, calendrier championnats nationaux séniors masculins saison 2026 – 2027, lu et noté.
10°) Courrier de l'A.S. CALINZANA (R2), en date du jeudi 12 mars 2026, forfait général de l'équipe sénior R2.

La Commission inflige une amende de 500 € à l'A.S. CALINZANA (R2) pour ce forfait général.

2 Homologation.

1°) JOURNEE 15 DE R1 ESCCOM DU DIMANCHE 22-02-2026.

DATE J15	Numéro	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	SCORE
22/02/2026	53573422	A.S. PORTO VECCHIO	AFA F. A	4 à 2
22/02/2026	53573423	S.C. BOCOGNANO G.	A.S. PIEVE DI LOTA	2 à 1
22/02/2026	53573424	A.S. CASINCA	SQUADRA VALINCU A.R.R.	1 à 2
22/02/2026	53573425	F.C. BALAGNE 2	F.C. ECCICA SUARELLA	7 à 1
21/02/2026	53573426	F.C. BASTELICACCIA	F.J.E. BIGUGLIA	4 à 1
22/02/2026	53573427	U.S.C. CORTE	SUD F.C.	3 à 2

2°) JOURNEE 17 DE R2 DU DIMANCHE 22-02-2026.

DATE J17	Numéro	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	SCORE
22/02/2026	54652597	EXEMPT	F.C. COSTA VERDE	
22/02/2026	54652598	A.S. FURIANI. A. 2	A.S. CARGESE	3 à 0. Pénalité décision CRD
22/02/2026	54652599	A.S. GHISONACCIA P.	U.S.C. CORTE 2	7 à 2
22/02/2026	54652600	J.S. BONIFACIO	GALLIA C. LUCCIANA 2	5 à 0
22/02/2026	54652601	U.S. MONTICELLO S.R.	A.C. AJACCIO	0 à 1
22/02/2026	54652602	E.C. BASTIA SUD	A.S. NEBBIU C.D.	1 à 0
22/02/2026	54652603	F.C. BORGO 2	A.S. CALINZANA	11 à 0

3°) JOURNEE 15 DE R3 DU DIMANCHE 22-02-2026.

DATE J15	Numéro	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	SCORE
22/02/2026	53574213	G.F.C.B. LUCCIANA	AFA F.A. 2	3 à 0 Forfait
22/02/2026	53574214	A.S. CAPI CORSU	F.C. LUPINU	1 à 3
22/02/2026	53574215	A.S. CASINCA 2	A.S. PORTO VECCHIO 2	4 à 0
22/02/2026	53574216	A.S. ANTISANTI V.	S.C. BOCOGNANO G. 2	0 à 0
21/02/2026	53574217	GALLIA C. LUCCIANA 3	F.J.E. BIGUGLIA 2	7 à 0
22/02/2026	53574218	F.C. U NIOLU	F.C. ORIENTE	10 à 0

4°) JOURNEE 15 DE R4 DU DIMANCHE 22-02-2026.

DATE J15	Numéro	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	SCORE
22/02/2026	54634422	ST JEAN AJACCIO F.C.	F.C. PONTE LECCIA M.	2 à 4
22/02/2026	54634423	U.S. C. CORTE 3	SQUADRA LUMIACCIA	2 à 1
22/02/2026	54634424	BIGODE F.C.	A.S. CASINCA 3	0 à 1
22/02/2026	54634425	G.F.C. AJACCIO 2	TOGA F.C. BASTIA	4 à 0
22/02/2026	54634426	A.S. ROCCA TARAVU	F.C. SOTTA	0 à 1
22/02/2026	54634427	EXEMPT	A.S. GHISONACCIA P. 2	

4 Amendes. Forfaits.

❶ La Commission inflige une amende de **500 €** (Match retour) au club de l'A.S. CALINZANA (R2) pour forfait lors de la rencontre journée 18 de R2 du dimanche 08 mars 2026 n° 54652604 : A.S. NEBBIU C.D. - A.S. CALINZANA.

❷ La Commission inflige une amende de **500 €** (Match retour) au club de l'A.S. ROCCA TARAVU (R4) pour forfait lors de la rencontre journée 16 de R4 du dimanche 08 mars 2026 n° 54634429 : TOGA F.C. BASTIA - A.S. ROCCA TARAVU.

5 Montées-descentes de fin de saison.

La Commission transmet ce jour au Comité Directeur une proposition pour les montées et descentes de fin de saison 2025 – 2026.

INFORMATION IMPORTANTE

➤ **La FMI est obligatoire sur chaque rencontre officielle.**

➤ La nouvelle version FMI doit être installée sur vos tablettes

(L'ancienne version est désormais obsolète).

Si vous rencontrez lors de sa préparation un bug, un problème de récupérations de données, de transmission d'après match ou autre, et que vous ne pouvez pas valider la FMI, vous devez absolument contacter la référente « FMI » de la LCF avant d'utiliser une feuille de match papier.

• **PROCEDURE** : Joindre la référente FMI au moment du dysfonctionnement, car seule cette dernière vous donnera l'autorisation d'utiliser une feuille de match papier après qu'elle est ciblée le dysfonctionnement.

Ensuite sur la feuille de match papier vous inscrirez la mention « accord feuille de match papier, vu avec la référente », et ensuite nous faire parvenir la feuille de match papier à la CRCCH ou à la LCF sous 48 H.

• **RAPPEL** : La FMI doit obligatoirement être transmise de suite après chaque rencontre pour ne pas perdre la FMI surtout si la tablette est utilisée pour d'autres rencontres.

• Si la FMI ne parvient pas sous 15 jours à partir de la date de la rencontre, le club recevant sera sanctionné de match perdu par pénalité + amende.

La CRCCH infligera une amende de 40 Euros au club qui ne respecte pas correctement la procédure.

Le club recevant est responsable de la bonne utilisation de la FMI d'une rencontre officielle, de sa récupération à sa transmission finale.

RÉFÉRENTE FMI : Madame GARDELLA SANDRA 06.28.46.49.99